

Piste cyclable et piéton

Par laroque, le 09/04/2014 à 11:37

Bonjour

Un piéton est renversé par un vélo circulant sur une piste cyclable (matérialisée par le panneau rond fond bleu vélo blanc). Ce panneau indique-t-il bien que la piste cyclable est par définition interdite au piéton qui est alors responsable de l'accident ?

Et le code de la route ne prévoit-il pas que sur une piste vélo/piéton, c'est le piéton qui doit céder la priorité au vélo ?

Merci d'avance

Par martin14, le 12/04/2014 à 10:50

Bonjour, Lisez l'article 1384 du code civil